

Investissement Canada—Loi

créé 350,000 emplois, soit 100,000 de plus que ce que le gouvernement va créer cette année. A ce qu'il me semble, monsieur le Président, cela veut dire que notre politique économique donnait d'assez bons résultats. Nous agissions avec beaucoup de détermination.

Pendant la période de récession, je rappellerai au député qui siégeait alors à la Chambre, que nous avons pris la décision consciencieuse et très nette que plutôt d'exacerber les problèmes de la récession mondiale que nous subissions tous, nous allions continuer à faire des investissements majeurs dans les programmes de création d'emplois. Nous avons le programme spécial de relance, assorti d'importants investissements dans les municipalités. Nous avons des programmes de création d'emplois pour lesquels 1.4 milliard de dollars allaient être dépensés cette année, ce qui est environ 500 millions de plus que ce que le gouvernement du député consacre à la formation au travail et au perfectionnement. Voilà à quoi nous nous intéressons.

Pour ce qui est des principes, nous estimons que nous vivons en pays d'économie mixte, qui a besoin d'investissements privés et publics. Le Canada a besoin d'une association entre les secteurs public et privé. Il n'a pas d'œillères idéologiques, il ne croit pas que seule l'initiative privée donnera des résultats. Nous estimons qu'ensemble les deux secteurs donneront des résultats et que c'est là la meilleure formule que nous puissions offrir au gouvernement en ce moment.

M. Kilgour: Monsieur le Président, l'ennui avec tout ce que le député vient de dire, c'est que si ma mémoire est fidèle, le Canada a connu le plus fort taux de chômage des pays de l'OCDE en 1984. En d'autres termes, ce que le gouvernement du député faisait ne donnait pas de résultats. Il réussissait moins bien économiquement que n'importe quel pays de l'OCDE, du point de vue de la création d'emplois. Est-ce que cela n'amène pas le député à penser qu'il faut essayer autre chose, encourager par exemple le secteur privé?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord faire une mise au point. Nous n'avions pas le taux de chômage le plus élevé. Il suffit de jeter un coup d'oeil du côté de ses compatriotes conservateurs de Grande-Bretagne pour trouver un taux de chômage bien plus élevé que le nôtre. Pourtant, il n'y a pas en Grande-Bretagne des disparités régionales aussi accusées que chez nous. Nous n'avons qu'une très mince infrastructure économique sur une partie des provinces Atlantiques, du nord du Québec et du nord de l'Ontario, sur une partie de notre région au député et à moi, qui est l'ouest du Canada. Un grand nombre d'autochtones ne disposent d'aucune infrastructure économique. C'est dans ce domaine que l'aide financière dont il est question devrait être accordée.

Je ne conteste pas la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux programmes. Je pense qu'un gouvernement doit en tout temps être à la recherche de moyens nouveaux et plus efficaces. L'une de mes dernières initiatives à titre de ministre visait le vaste domaine de la déréglementation dans le secteur des transports, et je pense que j'ai fait œuvre utile à cet égard. Je souhaite que l'actuel ministre y donne suite. Mais il n'en fait rien pour l'instant. Nous pourrions dans ce domaine alléger le fardeau de la réglementation fédérale et permettre aux gestionnaires du secteur privé de prendre des décisions autonomes.

Je reconnais que beaucoup de domaines se prêteraient fort bien à de l'innovation. Mais si le gouvernement compte, par le

biais de ce projet de loi sur Investissement Canada, encourager les Canadiens à investir, il ne s'y prend pas de la bonne façon. Rien dans cette mesure n'encourage véritablement nos investisseurs. En fait, nous avons soutenu dès le début que le projet de loi risque de rendre l'économie canadienne tout à fait tributaire des investissements étrangers. Si le ministre nous avait saisis d'un projet de loi sérieux sur l'investissement au Canada, nous aurions pu y souscrire.

• (1130)

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais commenter les observations du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) selon lequel son gouvernement avait prévu des crédits budgétaires plus élevés que nous aux fins de la formation. Quand nous avons examiné les programmes précédents, surtout le programme à l'intention des étudiants, les fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration nous ont appris que la gestion des programmes libéraux coûtait très cher. Voilà pourquoi il fallait y consacrer tellement plus d'argent. Les jeunes étaient moins avantagés par ce programme qu'ils ne le seront par le programme Défi 85 mis en œuvre par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) pour cet été. C'était, semble-t-il, la caractéristique d'un bon nombre des programmes prévus par le gouvernement du député. Ils étaient fort coûteux à administrer et ils étaient alourdis de toute une série de règles bureaucratiques. Beaucoup de gens gagnaient beaucoup moins avec ces programmes qu'ils ne gagneront avec ceux que nous sommes en train de mettre au point. Le député aurait intérêt à se rappeler ce facteur lorsqu'il se vante d'avoir consacré des fonds plus importants à ses programmes. Ce n'était pas nécessairement une façon plus efficace de dépenser de l'argent.

[Français]

Je voudrais lui demander, monsieur le Président, s'il est au courant du fait que la motion qui a été passée par erreur, avant-hier, parce que dans la procédure il n'y a pas eu suffisamment d'avis qu'une certaine procédure était en train d'être entreprise, c'est-à-dire la motion n° 24, que tout ce que cette motion fait c'est que, comme il l'a mentionné tout à l'heure ou contrairement à ce qu'il a mentionné tout à l'heure, elle n'ajoute rien parce que déjà on avait tenu compte de cette situation et réglé le problème qui existait en 1976, et que tout ce que sa motion a fait et qu'elle essayait de faire, c'était de rétablir l'ancien régime de l'agence de tamisage à ce sujet et que, enfin, cela n'ajoute rien, contrairement à ce qu'il dit.

[Traduction]

M. Axworthy: Monsieur le Président, il demeure que le coût moyen d'un emploi d'été créé en vertu de notre programme était d'environ \$3,000 par étudiant, ce qui constituait une façon fort économique de donner du travail à un grand nombre d'étudiants. Nous réussissions également à donner très rapidement du travail à beaucoup de gens, chose que ce programme ne pourra pas accomplir. Beaucoup d'étudiants attendent encore dans l'incertitude en raison du retard mis à préparer les formules de participation. Je reconnais que les subventions salariales constituent une solution utile, mais je rappelle néanmoins à la députée que nous avons été les premiers à l'appliquer. Nous avons mis sur pied le programme RELAIS en 1983. Nous y avons investi 500 millions de dollars et nous avons réussi en même temps à amener le secteur privé à y consacrer 700 millions. Nous avons prouvé que nous étions en